

# ASSEMBLÉE NATIONALE

13 mai 2014

---

POUVOIRS DE L'INSPECTION DU TRAVAIL - (N° 1848)

Adopté

## AMENDEMENT

N° AS74

présenté par  
M. Robiliard, rapporteur

-----

### ARTICLE 4

Substituer à l'alinéa 36 les trois alinéas suivants :

« 1° L'article L. 8123-2 est ainsi modifié :

« a) La seconde occurrence du mot : «et» est supprimée ;

« b) Il est complété par les mots : « et des articles L. 8115-1 à L. 8115-7 relatives aux amendes administratives.» .

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel